

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 6 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 12 avril 2013 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique

NOR : AFSH1530814A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4241-5 et D. 4241-22 ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2013 portant nomination des membres de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, prévue aux articles L. 4241-5 et L. 4241-14 du code de la santé publique ;

Vu les propositions de l'Association de pharmacie rurale, du Syndicat national des pharmaciens gérants hospitaliers publics et privés et des pharmaciens des hôpitaux à temps partiel ainsi que de l'Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux publics et privés,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Albin DUMAS, représentant l'Association de pharmacie rurale, est nommé membre titulaire de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de Mme GUIOT-BARRIERE, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

M. Hervé BRETEAU, représentant l'Association de pharmacie rurale, est nommé membre suppléant de la commission des préparateurs en pharmacie et des préparateurs en pharmacie hospitalière, en remplacement de M. Benoît THIEBAUT, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Mme Florence COMPAGNON, représentant le Syndicat national des pharmaciens gérants hospitaliers publics et privés et des pharmaciens des hôpitaux à temps partiel, est nommé membre titulaire de la même commission, en remplacement de M. André-Paul GAMOT, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

M. Franck LAVAL, représentant le Syndicat national des pharmaciens gérants hospitaliers publics et privés et des pharmaciens des hôpitaux à temps partiel, est nommé membre suppléant de la même commission, en remplacement de Mme Florence COMPAGNON, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

M. Théodore TSOCHANDARIDIS, représentant l'Union nationale des syndicats autonomes santé et sociaux publics et privés, est nommé membre suppléant de la même commission, en remplacement de Mme Séverine MEYRUEIX, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur.

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 6 novembre 2015.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'offre de soins,
Sous-direction des ressources humaines du système de santé :
La sous-directrice par intérim,
M. LENOIR-SALFATI